

République Française - Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le jeudi treize avril,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Conques, située rue Henri Parayre.

Présents (15) : Benoit ANTERRIEUX, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Jean-Luc CALMELS, Annie CARRIER, Bertrand CAYZAC, Michaël CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Serge FABRE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, Aline SOLIGNAC.

Pouvoirs (2) : Marie-Noëlle PINQUIE-DOUMBOUYA à Bernard LEFEBVRE, Eugénie MANHARIC à Serge FABRE.

Absents (6) : Agnès BONNEFONT-LE CUNFF, Aurélie CARLES, Christophe IZARD, Maryline LAQUERBE, Fabienne LAVILLE, Angélique VIARGUES-BONY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELS

Date de convocation et d'affichage : 07 avril 2023

Nombre de membres : 23 – En exercice : 23 – Présents : 15 - Pouvoirs : 2

Délibération N° 13042023-5

OBJET : **Approbation de la candidature au groupement de commande complémentaire de fourniture d'électricité et de gaz naturel sur l'année de livraison 2025.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'adhésion au groupement de commande piloté par les 11 syndicats départementaux d'énergie pour les marchés groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel dont l'échéance est fixée au 31/12/2024,

Considérant les fortes incertitudes sur l'évolution future des marchés de l'énergie qui amènent les différents acteurs (fournisseurs et acheteurs) à reconsidérer leurs positionnements stratégiques et les conditions d'exécution des contrats de fourniture,

Considérant que face à cette incertitude, les syndicats départementaux d'énergie, membres pilotes du groupement de commandes ont pris la décision de s'appuyer sur les accords-cadres en vigueur et d'organiser une consultation complémentaire pour la passation de marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025.

Considérant que cette solution permet ainsi d'anticiper dès à présent les achats d'énergie 2025, exécutoire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et d'organiser plus sereinement les marchés qui débiteront au 1^{er} janvier 2026,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour le marché complémentaire sur l'année de livraison 2025 ;
- **AUTORISE** le Président du S.I.E.D.A. en sa qualité de membre pilote, à signer les actes subséquents dans laquelle la commune de Conques-en-Rouergue sera partie prenante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution et signer tous les actes subséquents à la présente délibération.

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstentions = 0

Fait et délibéré à Conques-en-Rouergue,
les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Bernard LEFEBVRE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture,
le 14 avril 2023 et
publication ou notification
du 14 avril 2023.



Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le jeudi treize avril,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à Conques, 1 rue Henri Parayre, commune de Conques-en-Rouergue.

Présents (15) : Benoit ANTERRIEUX, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Jean-Luc CALMELS, Annie CARRIER, Bertrand CAYZAC, Michaël CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Serge FABRE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, Aline SOLIGNAC.

Pouvoirs (2) : Eugénie MANHARIC à Serge FABRE, Marie-Noëlle PINQUIE-DOUMBOUYA à Bernard LEFEBVRE.

Absents (6) : Agnès BONNEFONT-LE CUNFF, Aurélie CARLES, Christophe IZARD, Maryline LAQUERBE, Fabienne LAVILLE, Angélique VIARGUES-BONY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELS

Date de convocation et d'affichage : 07 avril 2023

Nombre de membres : 23 – En exercice : 23 – Présents : 15 - Pouvoirs : 2

Délibération N° 13042023-6

OBJET : **Projet de location du bâtiment sis route de Vielmont à Grand-Vabre.**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Considérant le local actuellement sans fonction appartenant à la collectivité et sis route de Vielmont à Grand-Vabre ;

Considérant que cet immeuble ne sera plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal.

Considérant que le projet d'aliénation de ce bâtiment n'a pas abouti suite au refus du Conseil Municipal d'en baisser le prix pour faire face aux frais liés au raccordement à l'électricité notamment.

Considérant la demande de location du bâtiment, en l'état, émise auprès de la commune par M Julien GAUTIER, habitant de Grand-Vabre, ayant pour but de maintenir une activité artisanale sur le territoire de Grand-Vabre.

Afin de réaliser cette location, Monsieur le Maire a saisi Maître Retournard, l'office notarial de Marcillac, afin d'en rédiger l'acte.

Ce bail n'étant pas un bail commercial, il sera valable trois ans et devra être modifié si la location devait être à nouveau consentie au même locataire et deviendrait alors un bail commercial stricto sensu.

Il est proposé de déterminer le prix de la location à 50€ mensuel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location à un tarif de 50€ mensuel du bâtiment sis route de Vielmont cadastré C 1114 suite à la rédaction du bail par l'office notarial de Marcillac ;
- **VALIDE** le tarif mensuel de la location au **prix de 50 €** ;
- **DIT** que la charge de la rédaction de l'acte auprès du notaire sera à la charge du locataire.

Pour = 17 – Contre = 0 – Abstention = 0

Fait et délibéré à Conques-en-Rouergue,
les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernard LEFEBVRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture,
le 14/04/2023 et
publication ou notification
du 14/04/2023

